




Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le 
ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE

Commune de Chavenay

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Présentation en Conseil Municipal
13/04/2026

I – Contexte national

les principales dispositions concernant les ressources locales

LOI n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026

La situation économique nationale

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

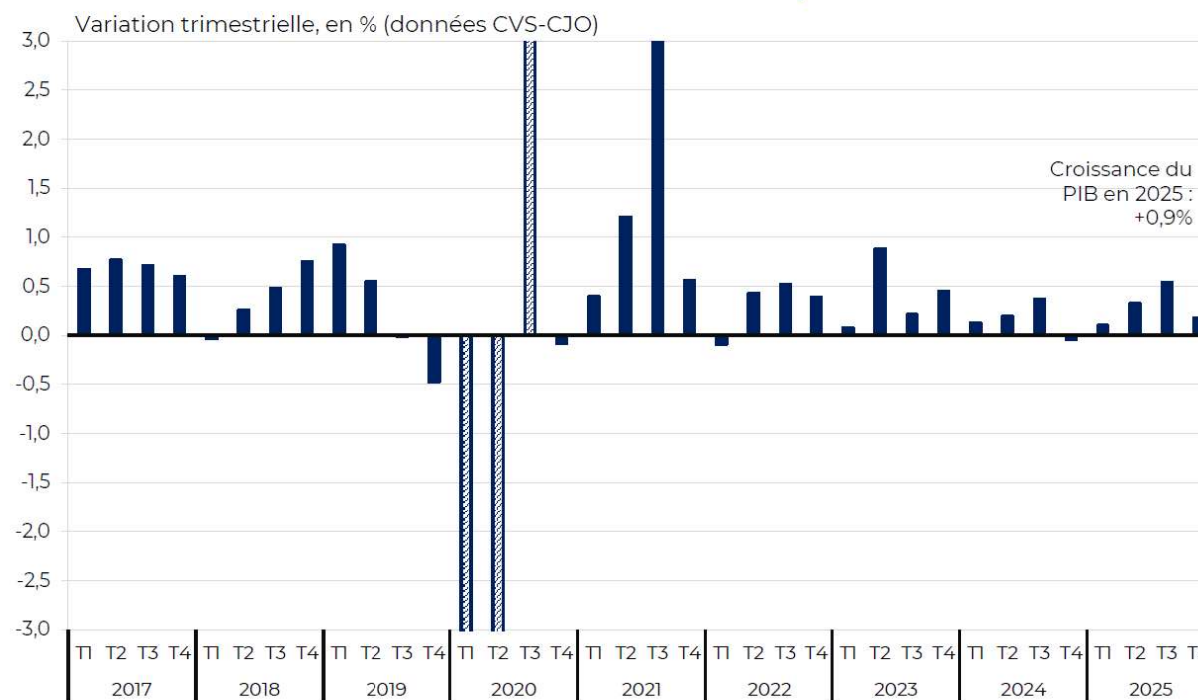
Publié le



ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE

La croissance française a malgré tout résisté au climat d'incertitude, avec une progression du PIB qui ressort finalement à 0,9% en moyenne annuelle en 2025. Le marché du travail donne des signes de fragilité mais la hausse récente du chômage pourrait être due en partie à des comportements spécifiques des jeunes et au contrecoup de l'envolée antérieure de l'apprentissage qui a découlé de la longueur inhabituelle du processus budgétaire.

Évolution du PIB français



Source : Comptes nationaux trimestriels Insee

©La Banque Postale

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

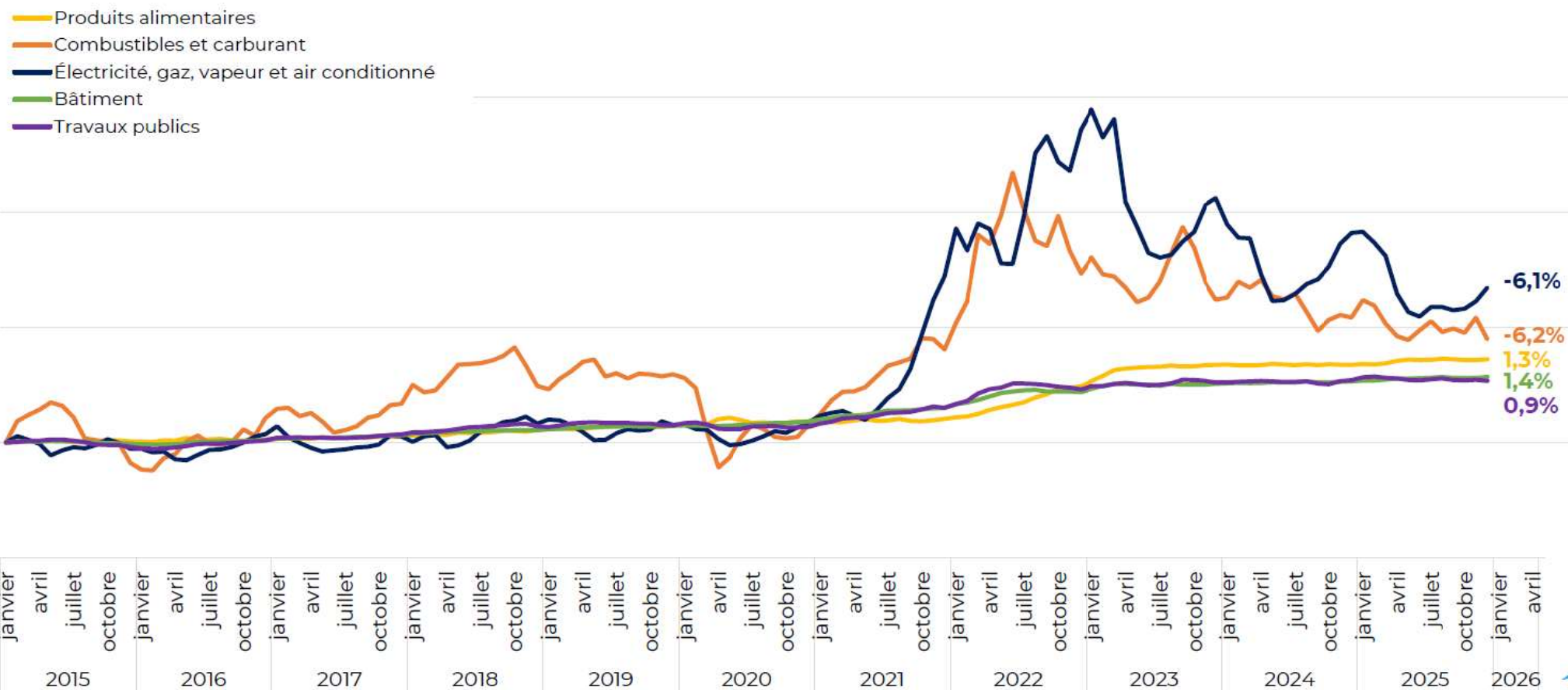
Publié le

ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE



Indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015 (à côté des courbes : évolutions sur 12 mois glissants, dernier mois disponible : décembre 2025)



©La Banque Postale



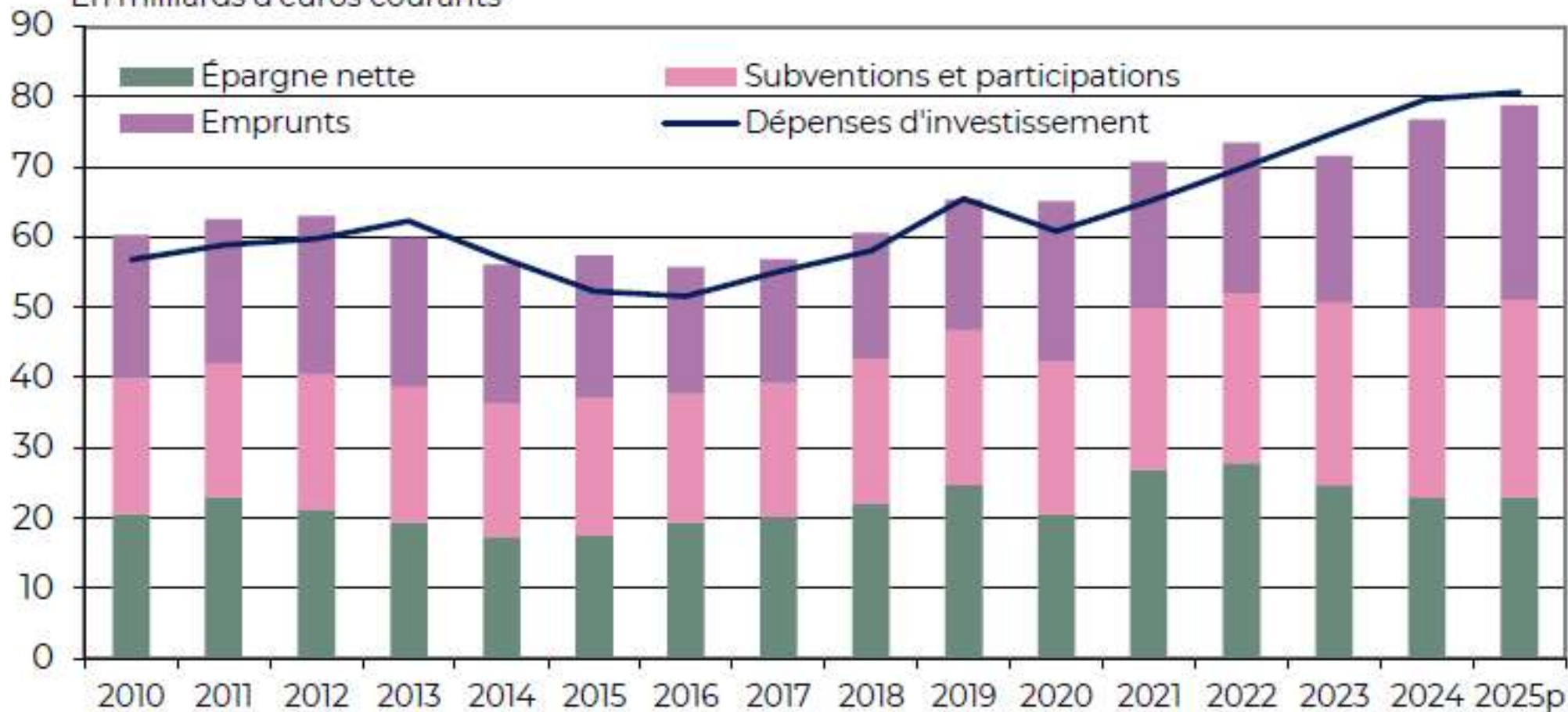


Evolutions des prévisions de solde public (solde effectif) :

En % du PIB	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (18/12/2023)	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7		
Programme de stabilité 2024-2027 (17/04/2024)	-5,1	-4,1	-3,6	-2,9		
Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT-remplace le PSTAB) 2025-2029 (23/10/2024)	-6,1	-5,0	-4,6	-4,0	-3,3	-2,8
Rapport d'avancement annuel 2025 (16/04/2025)	-5,8	-5,4	-4,6	-4,1	-3,4	-2,8
Loi de finances de fin de gestion 2025 (08/12/2025)	-5,8	-5,4				
Projet de loi de finances pour 2026 (14/10/2025)	-5,8	-5,4	-4,7			
Projet de loi de finances pour 2026 (version au 15/12/2025)	-5,8	-5,4	-5,3			
Loi de finances pour 2026 (19/02/2026)	-5,8	-5,5	-5,0			

Financement des investissements locaux

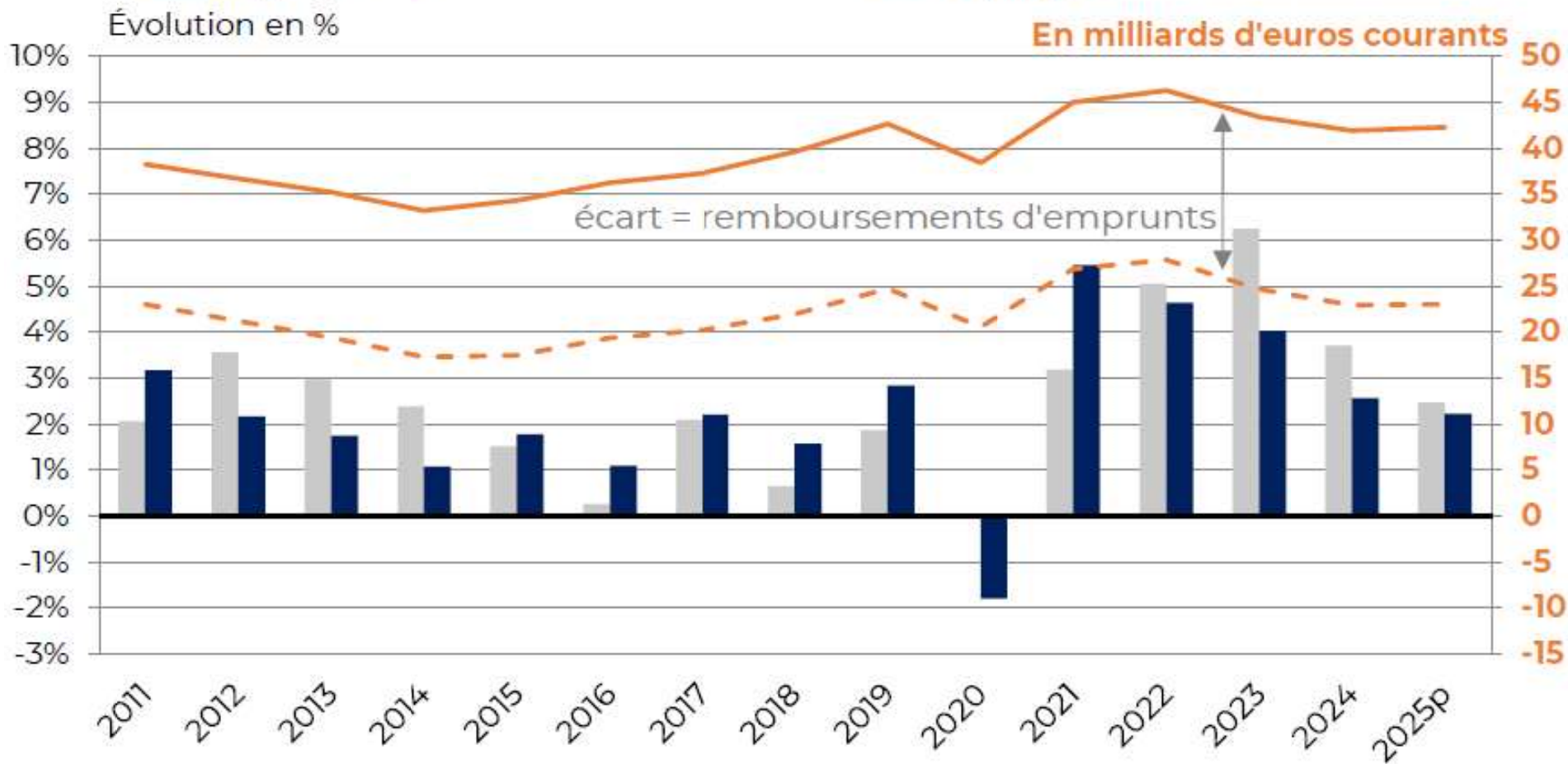
En milliards d'euros courants



Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
 Reçu en préfecture le 21/04/2026
 Publié le
 ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE

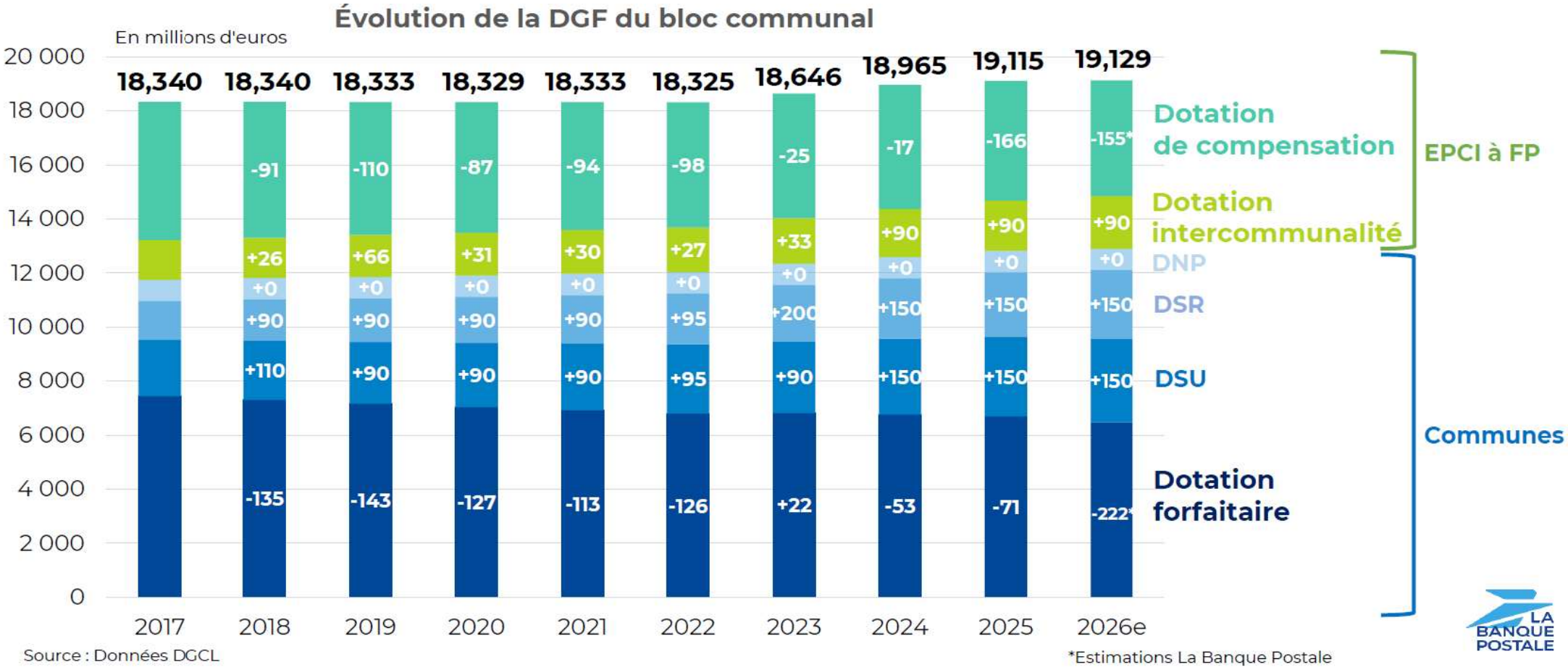
- Dépenses de fonctionnement
- Recettes de fonctionnement
- Épargne brute
- - - Épargne nette



Les principales mesures inhérentes à la Loi de Finances 2026 pour les Collectivités

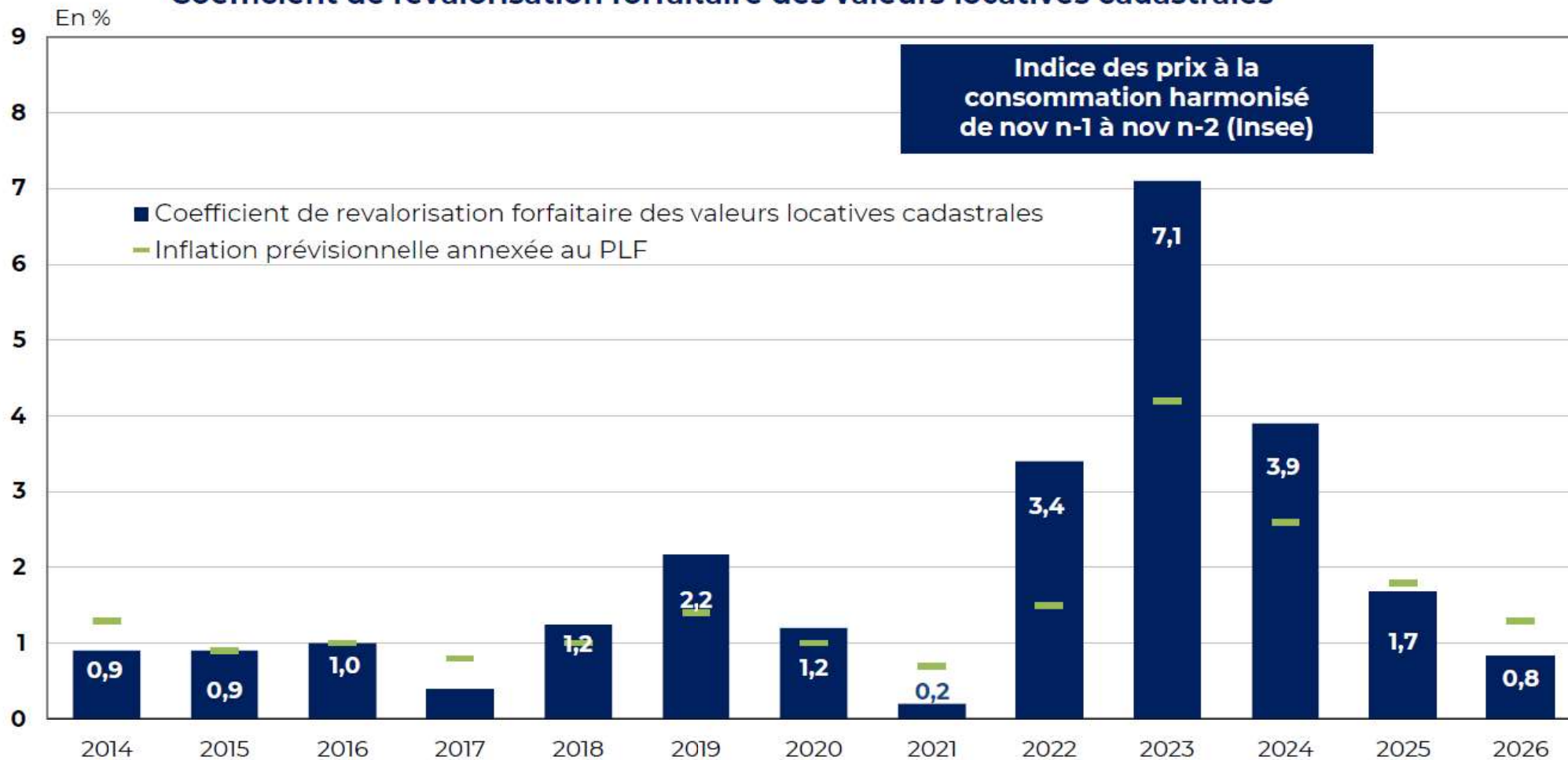
Gel de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** à **19,129 M€** contre **19,115 M€** en 2025.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
 Reçu en préfecture le 21/04/2026
 Publié le
 ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE



- **La revalorisation des bases locatives 2026 de +0,80%** dont voici l'historique

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



source : Insee

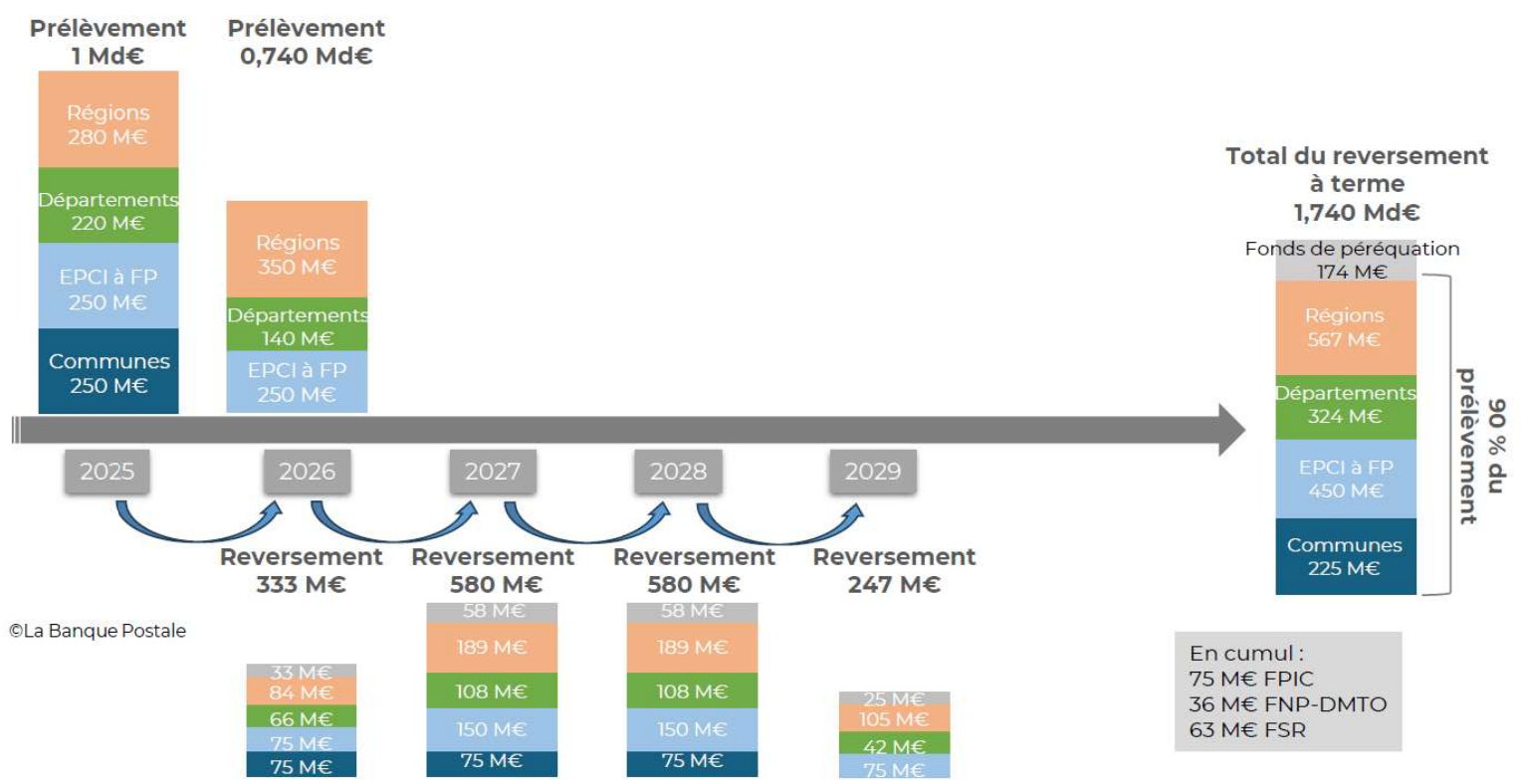
© La Banque Postale

• **Le renouvellement et adaptation du «dispositif de lissage des recettes des collectivités territoriales», créé en 2025 (DILICO).** Néanmoins ex DILICO pour les Communes

- **Concernant les reversements** du DILICO 2025 :
 - 90 % des montants seront restitués, par tiers annuels, aux contributeurs
 - 10 % des montants seront affectés, par tiers annuels, aux trois fonds de péréquation (FPIC, Fonds DMTO, Fonds de solidarité régional)

Art. 196 : Le DILICO II (4/4)

DILICO I et DILICO II : prélèvements et reversements

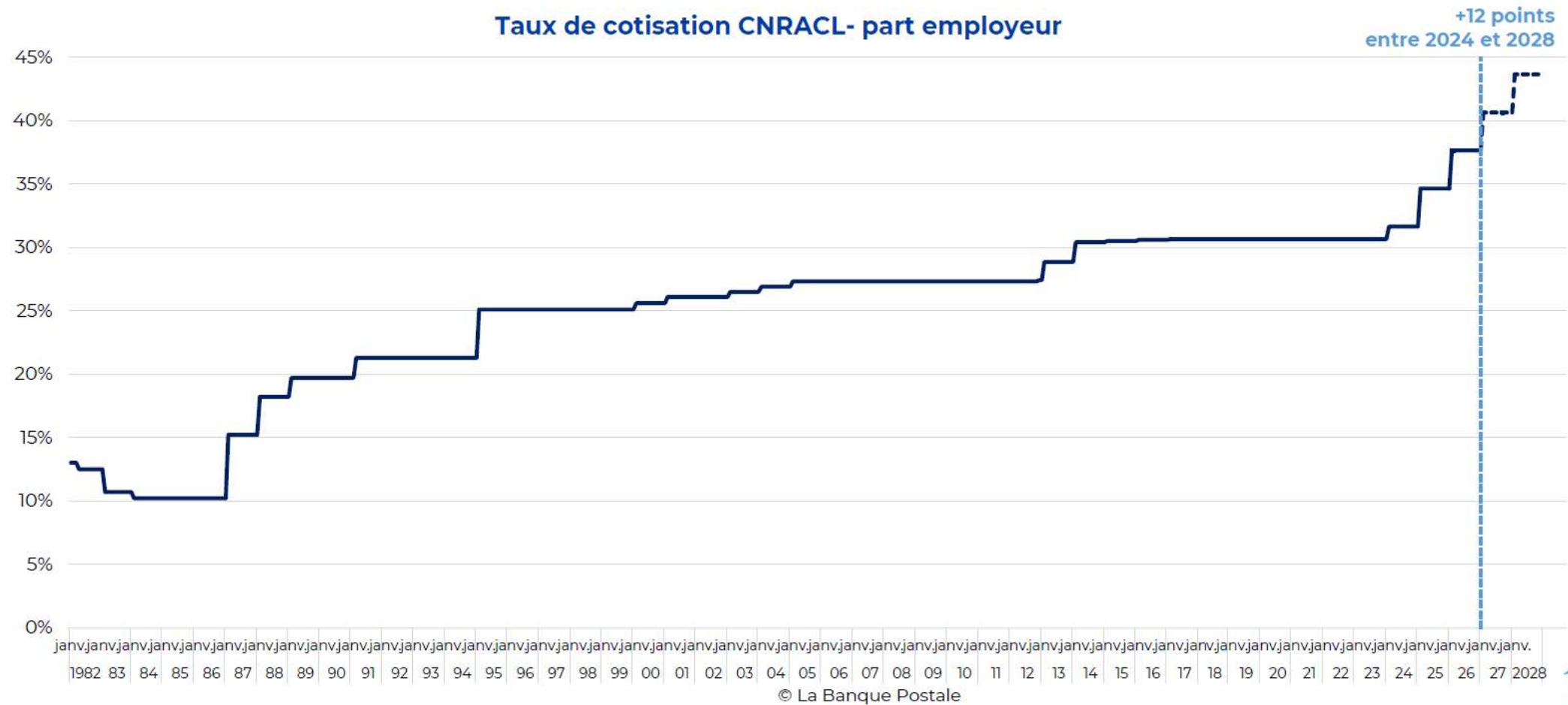


©La Banque Postale

- **Taux de cotisation CNRACL employeur, +3 points en 2026.** Rappel 30/01/2025 : hausse de 12 points en 4 ans du taux.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
 Reçu en préfecture le 21/04/2026
 Publié le
 ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE

Rappel : Décret du 30 janvier 2025 - Hausse de 12 points en 4 ans (doit 3 points chaque année sur la période 2025-2028) du taux de cotisation employeur à la CNRACL.



- **Concours financiers de l'Etat** aux collectivités territoriales et leurs groupements comprenant notamment la DETR, la DSIL dont nous pouvons constater globalement une diminution -260M€ :

Programme	Dotation (en M€)	LF 2025		LF 2026	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
119 : Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Total	3661	3 614	3 478	3 642
	<i>Dont :</i>				
	<i>DETR</i>	1 046	874	1 783* (-260)	1 947* (-5)
	<i>DSIL</i>	420	454		
	<i>DSIL exceptionnelle</i>	0	114		
	<i>DPV</i>	150	123		
	<i>DSID</i>	212	159		
	<i>Titres sécurisés</i>	104	104		
	<i>Aménités rurales</i>	110	110		
	<i>DGD</i>	1 619	1 619		
	<i>Plan Marseille en Grand</i>	0	57	0	0
	<i>Dotation reconnaissance des maires</i>			19	19

- **Le Fonds vert : une subvention de l'Etat** pour soutenir les collectivités territoriales dans la transition écologique et l'amélioration du cadre de vie. Le constat : -0,312 Md€ par rapport à 2025.

Programme	Année	Dotations (en M€)	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
380 : Fonds d'accélération de la transition écologique	2026	<u>LFI 2026</u>	0,837 Md€ (-0,312 Md€ par rapport à la LFI 2025) dont 100 M€ sur les PCAET et 20 M€ pour voies navigables de France (VNF)	1,070 Md€
	2025	<u>LFI 2025</u>	1,150 Md€	1,124 Md€
	2024	<u>Loi de finances de fin de gestion pour 2024</u>	1,599 Md€	0,629 Md€
		<u>Décret du 21 février 2024</u>	1,999 Md€	0,694 Md€
		<u>LFI 2024</u>	2,499 Md€	1,124 Md€
	2023	<u>Loi relative aux résultats de la gestion 2023</u>	1,999 Md€	0,302 Md€
		<u>LFI 2023</u>	2,000 Md€	0,500 Md€

Principaux faits marquants sur 2025 pour C

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE

- **Augmentation des dépenses de fonctionnement sur les charges à caractère général (chap.011)**, de +5,75% (+33 438,20€) par rapport à 2024. Cette augmentation est confirmée par :
 - la sortie de classe organisée tous les deux ans (+22 505€) ;
 - une plus forte consommation électrique dans les bâtiments communaux avec maison médicale sur une année complète (pompe à chaleur) et plus d'utilisation des locaux ferme Brillon (+16 000) ;
- **Augmentation des dépenses « Atténuations de produits » (chap.014) de 14,10%** par rapport à 2024 liée au prélèvement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, communément appelé Dilico +28 011 € ainsi que la restitution des contributions directes +14 022 € ; Il s'agit d'un mécanisme financier mis en place pour atténuer les variations brutales des recettes fiscales des collectivités territoriales en France ;
- Augmentation des dépenses sur les autres charges de gestion courante (chap.65) +6,71% (+10 273,46€) correspondant essentiellement à une subvention exceptionnelle versée à la crèche DOREMI.
- **Augmentation des dépenses de personnel avec une évolution contenue de 1,23%** par rapport à 2024 ;

FOCUS DES OPERATIONS COMPTABLES OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE CESSIION D'IMMOBILISATION

PAR BOUYGUES IMMOBILIER pour un montant de 627 200 € comprenant : les appartements, le
Service impacté : FINANCES

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le 
ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES			
Chapitre 77 (775)	Cession venant équilibrer la dépense	Opération d'ordre chapitre 040 (192 et 2111)	
627 200 €		627 200 €	
DEPENSES			
Opération d'ordre chapitre 042 (6761 et 675)	Différences positives sur réalisations d'actif, constatées entre la valeur de cession d'une immobilisation et sa valeur comptable nette, obligatoirement transférées en recettes d'investissement	Chapitre 21 (21321)	Intégration des dations
627 200 €		627 200 €	
Neutre pour les deux sections			

II- Résultat de clôture 2021

Sous réserve de la clôture définitive

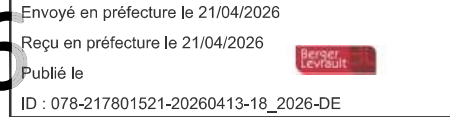
Envoyé en préfecture le 21/04/2026
 Reçu en préfecture le 21/04/2026
 Publié le
 ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE



Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 600 332,66	2 504 288,91	5 104 621,57
	Recettes réalisées (1)	B	1 485 446,25	3 174 390,07	4 659 836,32
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 323 961,86	3 242 009,05	6 565 970,91
	Dépenses réalisées (1)	E	1 186 469,37	2 817 455,47	4 003 924,84
	Restes à réaliser	F	33 020,20	0,00	33 020,20
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	298 976,88	356 934,60	655 911,48
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	723 629,20	737 720,14	1 461 349,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 022 606,08	1 094 654,74	2 117 260,82
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-33 020,20	0,00	-33 020,20
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	989 585,88	1 094 654,74	2 084 240,62

III – Contexte local pour 2026



- Des recettes de fonctionnement attendues globalement stables mais toujours aussi à risques et sous pression de par :
 - Aucun versement de DGF depuis 2025 ;
 - Hausse de 1,2% des bases pour la fiscalité locale, dont 0,8% sous l'effet de l'inflation ;
 - La prévision du produit de la fiscalité sans augmentation des taux ;
- Un excédent de fonctionnement :

Anticipation d'un excédent d'exécution net à fin 2026 à hauteur de 210 284,30€ (hors report des résultats N-1) et de 628 176,09 € avec les résultats reportés ;
- Poursuite de la maîtrise des dépenses :

Avec une visibilité fiscale aussi réduite dans un environnement économique et géopolitique toujours incertain, nous devons rester vigilants et rigoureux dans nos dépenses de fonctionnement afin de garder nos marges de manœuvre nécessaire pour financer nos investissements futurs ;
- Intégration du budget CCAS et du budget Photovoltaïque ;
- Des dépenses d'investissement en forte hausse :

Enregistrement entre autres, des crédits de paiement sur l'autorisation de programme des travaux de construction de l'accueil de loisirs et la rénovation des écoles et du réfectoire.

Projet d'Equilibre budgétaire 2025

Fonctionnement : 3 169 954,09 €

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE



Dépenses : 2 341 778,00€

Réserve (dépenses imprévues) : 200 000,00 €

Autofinancement + amortissement : 628 176,09 €

Investissement dont RAR 2025 : 5 747 497,60 €

-Acquisitions et travaux : 4 602 159,00 €

-RAR (Restes à réaliser) 2025 : 33 020,20 €

Réserve (dépenses imprévues) : 974 045,36 €

Opérations d'ordre entre section : 203 €

Remboursement du capital dette : 137 770,04 €

Remboursement cautions : 300 €

Recettes : 2 551 859,30 €

Opérations d'ordre entre section : 203 €

Affectation du résultat N-1 (SF) : 617 891,79 €

Dont affectation du résultat N-1 CCAS : 7 866,93 €

Dont affectation du résultat N-1 Photovoltaïque : 15 370,12 €

Affectation du résultat N-1 : 1 034 349,47 €

Emprunt : 2 000 000 €

-Subventions : 1 009 350,00 €

Autofinancement : 628 176,09 €

Dotations : 259 622,04€

Capitalisation excédents fonctionnement : 500 000,00€

Produits cessions : 316 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Projection BP 2026

Projection des recettes en 2026


Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le 
ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE

Les **recettes réelles de fonctionnement**, hors excédent, sont projetées à 2 551 859,30 € en 2026, en hausse de 47 570,39 € par rapport au BP + DMs 2025, soit **+1,90%**. Cette hausse vient principalement de la fiscalité locale +36 358 € ainsi que des revenus des immeubles +15 742,80 €.

Ces recettes restent majoritairement composées de la fiscalité locale, qui représentent 76% des recettes, en raison d'une hausse de 1,2% des bases pour la fiscalité locale, dont 0,8% sous l'effet de l'inflation.

Les produits des services, domaine et ventes diverses progressent de 5,24%. Principalement lié à l'augmentation de la fréquentation (cantine et accueil de loisirs).

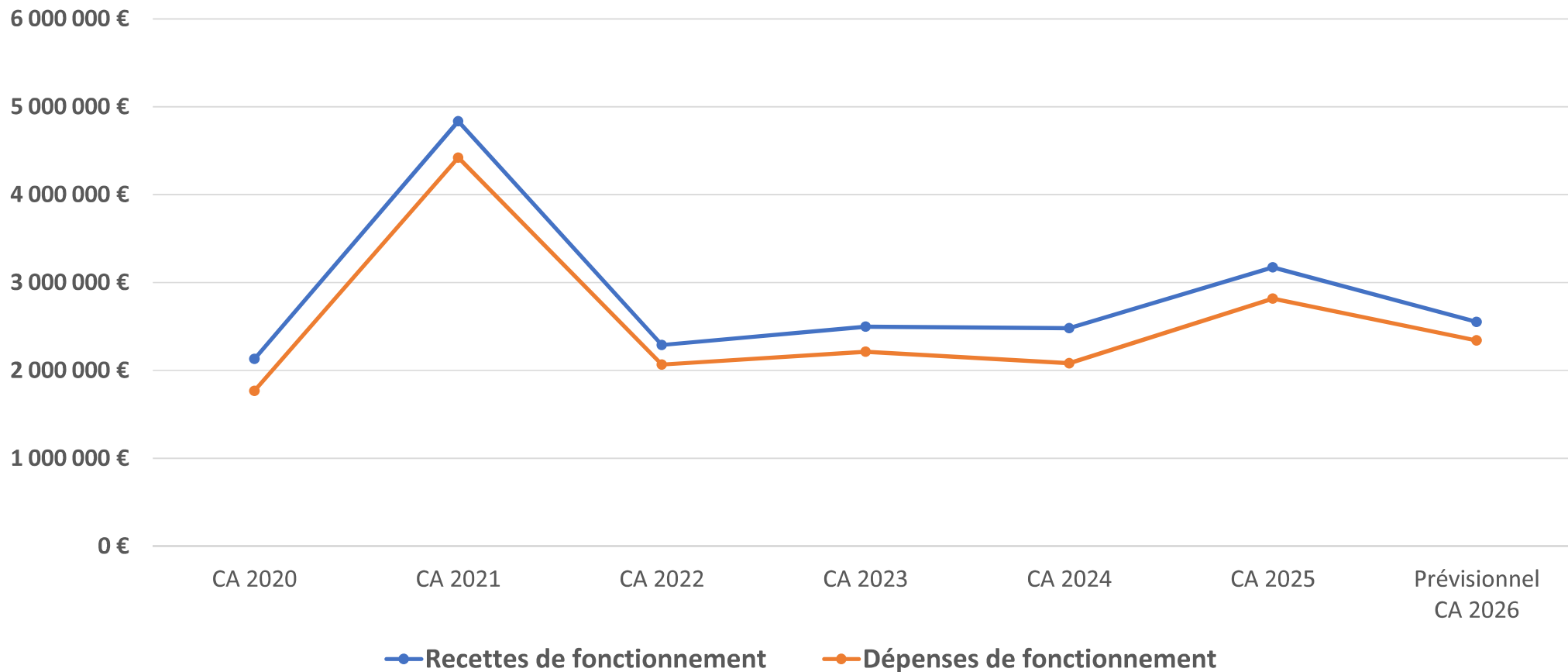
Projection des dépenses en 2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le 
ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE

Les dépenses réelles de fonctionnement, sont projetées à 2 341 778 € (hors réserve), en baisse de 39 025,19 € par rapport au BP + DMs 2025, soit -1,64%.

Cette baisse est surtout liée aux charges de personnel (chap.012) un budget revu à la baisse (-24 985 €), ainsi que l'exonération pour les communes en 2026, du prélèvement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, communément appelé Dilico (-30 300 €).

Evolution recettes et dépenses de fonctionnement



IV- Evolution des excédents de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE

L'épargne brute, correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements.

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrées pour investir ou rembourser la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant

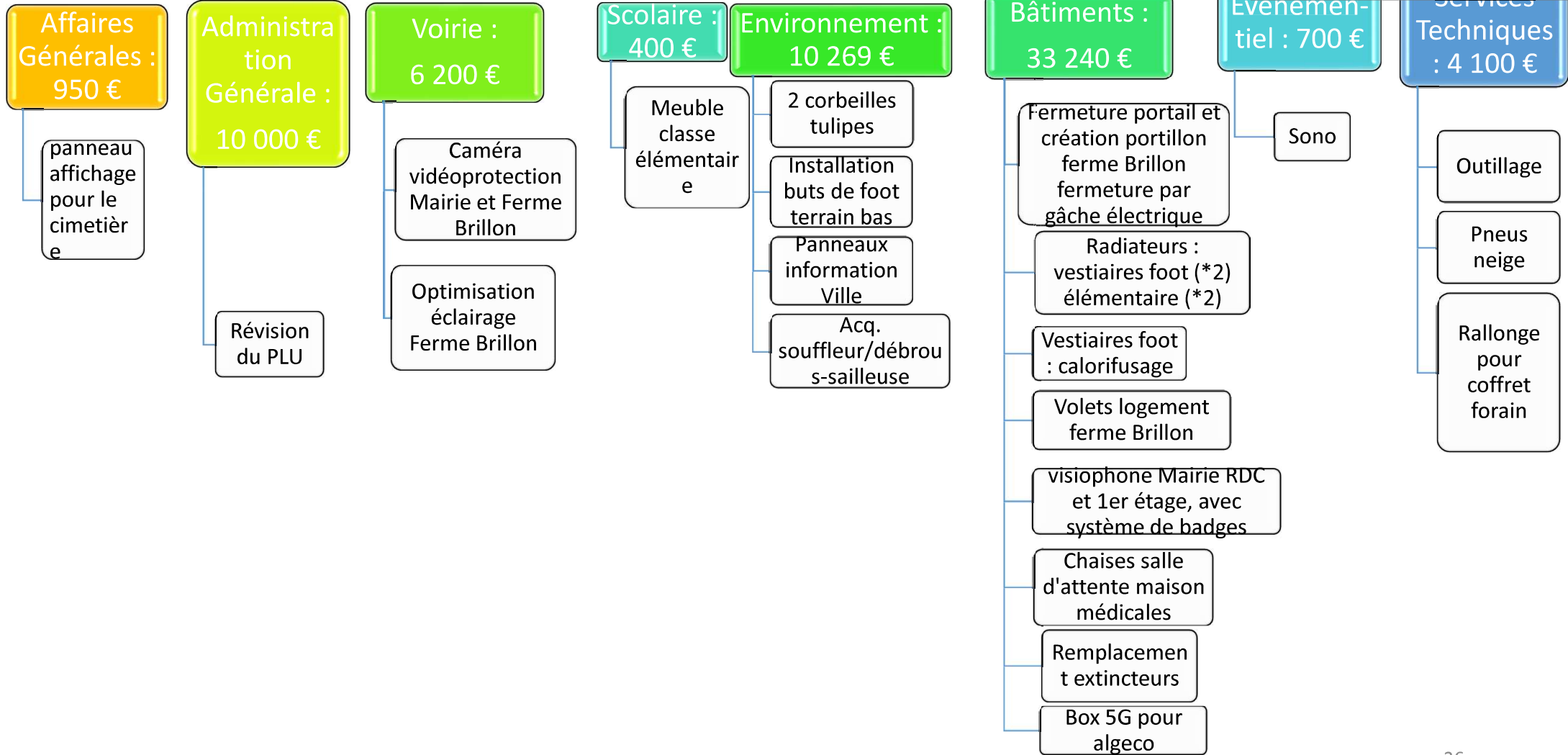
Résultats d'exécution de FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prévisionnel CA 2026
Recettes de fonctionnement	2 131 218,68	4 835 870,02	2 288 855,32	2 498 787,16	2 481 752,92	3 174 390,07	2 551 859,30
Dépenses de fonctionnement	1 768 817,52	4 422 920,72	2 068 304,50	2 214 083,66	2 080 921,64	2 817 455,47	2 341 778,00
Résultat de l'exercice ou épargne brute	362 401,16	412 949,30	220 550,82	284 703,50	400 831,28	356 934,60	210 081,30
Taux d'épargne brute	17%	9%	10%	11%	16%	11%	8%

SECTION d'INVESTISSEMENT

Projection BP 2026

TRAVAUX INVESTISSEMENT HORS PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
 Reçu en préfecture le 21/04/2026
 Publié le
 ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE



Plan pluriannuel d'Investissement

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le RAP 2025
BP 2026
2027
ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE

PROJETS		COÛT GLOBAL (TTC)	REALISAT° 2022	REALISAT° 2023	REALISAT° 2024	REALISAT° 2025			
Eglise	Coût	268 851,99	16 265,00	22 305,10	1 471,33	27 699,76	11 110,80	190 000,00	
	Subventions	61 056,00		41 949,60	19 106,40				
Ecoles	Coût	91 233,42		20 250,32	40 344,26	14 538,84	-		
	Subventions	38 151,73		6 750,11	10 000,00	21 401,62			
- matériel informatique		21 697,52		20 250,32	1 447,20				
- mobilier classes maternelle		8 883,88			5 741,16	3 142,72			
- mobilier classes élémentaire		11 940,12			5 974,20	5 965,92			
- Web radio / Bibliothèque		29 481,06			26 102,56	3 378,50			
- Tricycles		19 230,84			1 079,14	2 051,70		2 300,00	2 300,00
Plan vélo	Coût	477 097,50		33 348,00	12 109,50	9 240,00			
	Subventions	17 396,54				17 396,54			
Informatique services administratifs (Migration informatique CCGM et renouvellement matériel informatique)		51 049,00				16 049,00		5 000,00	5 000,00
Salle des fêtes		400 000,00							
Maison médicale	Coût	427 234,25		19 110,00	408 124,25				
	Subventions	319 476,88		54 399,50	265 077,38				
Crèche : aménagements intérieurs et équipements (mise aux normes...)	Coût	82 720,24			82 720,24				
	Subventions	49 700,00			49 700,00				
Ferme Brillon : rénovation énergétique	Coût	96 625,68		88 803,18	3 700,00	4 122,50			
	Subventions	28 793,00		23 101,05	5 691,95				
Construction ALSH, rénovation écoles et réfectoire	Coût	6 358 297,05		47 496,00	209 172,00	160 481,41		4 164 000,00	1 777 147,64
	Subventions	1 944 023,00			15 000,00	97 125,00		1 009 350,00	822 548,00
Vidéoprotection	Coût	638 051,98		290 650,54	347 401,44				
	Subventions	292 592,00		109 227,69	183 364,31				
Travaux de Voirie	Coût	1 866 605,23	52 494,62	246 664,08	449 605,43	31 823,70	14 893,80	175 000,00	300 000,00
	Subventions	219 573,95		130 722,95	30 975,00	57 876,00			
- Le Vallon		206 428,05	2 494,62	203 933,43					
- Chemin du Bois		349 363,60			3 240,00				
- Rue Mézu et RD 97		401 116,66		3 060,00	398 056,66				
- Travaux voiries diverses		534 696,92	50 000,00	39 670,65	48 308,77	31 823,70	14 893,80	50 000,00	50 000,00
- Consolidation de deux murs		315 000,00						65 000,00	250 000,00
- Détecteurs éclairage public		50 000,00						50 000,00	
- Jeux d'enfants jardin d'Ardrienne		10 000,00						10 000,00	
TOTAL DU PPI	Coût	10 757 766,34	68 759,62	768 627,22	1 554 648,45	263 955,21	26 004,60	4 536 300,00	2 084 447,64
	Subventions	2 678 171,10	-	256 923,21	395 550,73	193 799,16	-	1 009 350,00	822 548,00

Financement des dépenses d'investiss

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE

Le financement des dépenses d'investissement se fera grâce :

- **Subventions pour 1 009 350 Eur** principalement liées à la construction de l'ALSH, rénovation écoles et réfectoire financement par l'Etat (Fonds Vert, DETR), Région, Département, CCGM.
- **Emprunt** : 2 000 000 €
- **Au FCTVA de 254 622,04 €**, lié au remboursement d'une partie de la TVA (16,404%) des dépenses payées sur l'année 2024 (N-2) ;
- **Excédent de Fonctionnement** capitalisé de 500 000 €
- Le **résultat reporté** de 1 034 349,47 € dont :
 - 0,97 € suite au transfert du budget CCAS
 - 11 742,42 € suite au transfert du budget Photovoltaïque

Autofinancement pour 628 176,09 €

Etat de la dette

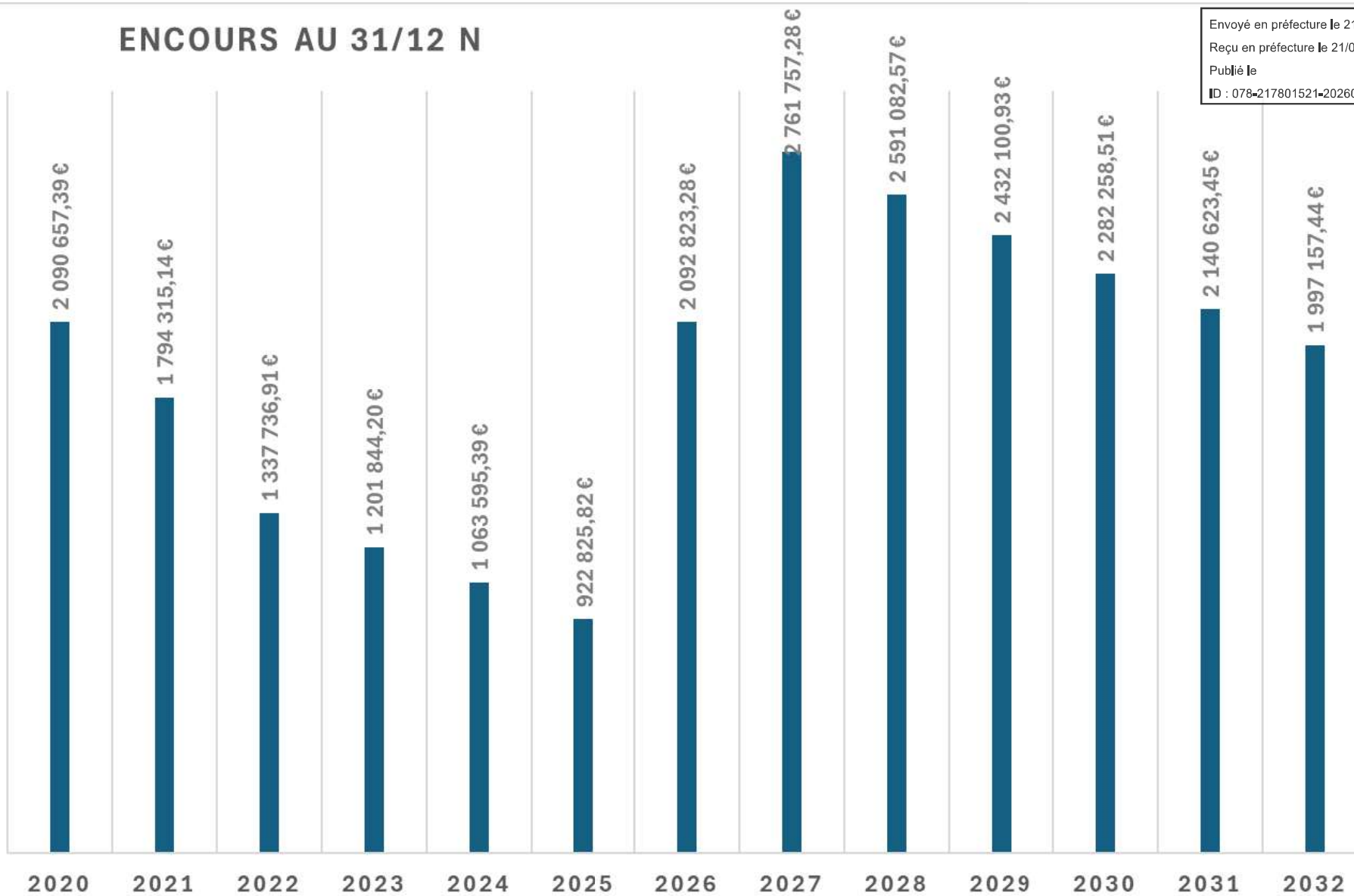
Envoyé en préfecture le 21/04/2026
 Reçu en préfecture le 21/04/2026
 Publié le
 ID : 076-217801521-20260413-18_2026-DE

Au 1^{er} janvier 2026, la dette de la Commune de Chavenay se compose de 11
 10 à taux fixe et 1 à taux variable (index Livret A +0,50%). Elle se répartit comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31/12 N	2 090 657,39	1 794 315,14	1 337 736,91	1 201 844,20	1 063 595,39	922 825,82	2 092 823,28	2 761 757,28
Capital payé sur la période	244 536,81	296 342,25	456 578,23	135 892,71	138 288,81	140 769,57	137 770,04	154 224,00
Intérêts payés sur la période	33 481,46	32 119,72	28 351,55	24 168,05	20 836,71	17 420,73	13 916,77	41 335,00
Annuité payée sur la période	278 018,27	328 461,97	484 929,78	162 305,55	159 125,52	158 190,30	151 686,81	195 559,00
Taux moyen sur la période	1,95%	1,92%	2,09%	2,44%	2,44%	2,44%	2,02%	1,99%
Soit désendettement annuel de :	-244 536,81	-296 342,25	-456 578,23	-137 976,04	-138 288,81	-140 769,57	137 770,04	154 224,00

Lié au rbt prêts relais pour 323K€

ENCOURS AU 31/12 N



Envoyé en préfecture le 21/04/2026


Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le



ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE

Ratios :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le 
ID : 078-217801521-20260413-18_2026-DE

- Capacité de désendettement de la commune : encours de la dette / épargne brute

Ce ratio exprime le nombre d'année théorique que mettrait la commune pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait tous les moyens en arrêtant totalement d'investir. Cela permet de mesurer la solvabilité financière de la commune.

On considère qu'une capacité de désendettement inférieure à 10 années est une situation normale. Le seuil critique se situe à 12 années.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre d'années de désendettement pour Chavenay	5	4	5	4	3	2,59	5,98	8,12
Moyenne de la strate	3	3	3	3	2,72	Entre 2,8 et 3,2	NC	NC